

## TECHNICIEN EN TRAVAUX PRATIQUES AU 1ER CYCLE

Lieu de travail :	La Prairie
Supérieur immédiat :	Direction de la 2 <sup>e</sup> secondaire
Statut :	Remplacement à temps partiel
Classe salariale :	Technicien en travaux pratiques
Horaire de travail :	3 jours par semaine (21 h) de 9 h à 17 h
Date d'entrée en fonction :	Dès que possible

### SOMMAIRE

La personne titulaire de cet emploi assiste le personnel enseignant et les élèves dans la préparation, la surveillance et l'évaluation des travaux pratiques de laboratoire. De plus, elle peut être appelée à effectuer des tâches d'appariteur.

### RESPONSABILITÉS ET TÂCHES CARACTÉRISTIQUES

- Effectuer les tâches inscrites à l'agenda des sciences;
- Selon les tâches inscrites à l'agenda, l'employé planifie l'horaire des travaux pratiques en collaboration avec les enseignants (si conflit d'horaire) et utilise des locaux, du matériel et de l'équipement;
- Effectuer l'entretien correctif et préventif des machines et des outils et voir à leur réparation tout en respectant les normes de santé et sécurité;
- Prévoir, contrôler et suivre les dépenses liées aux activités selon les budgets alloués (réquisitions, bons de commande). Effectuer certains achats de matériel ou produits plus spécialisés;
- Préparer, organiser et démonter les laboratoires scientifiques ou les ateliers de technologie;
- Voir au respect des consignes données et des règles de sécurité dans l'utilisation du matériel mis à la disposition des élèves, notamment les produits dangereux, les outils et les machines-outils;
- Prodiguer les premiers soins aux élèves en cas d'urgence;
- S'assurer que les locaux de sciences soient sécuritaires et bien entretenus;
- Effectuer toute autre tâche à la demande de son supérieur ou nécessitée par ses fonctions.



## APTITUDES

- Adhère aux valeurs du projet éducatif du Collège Jean de la Mennais et en fait la promotion;
- Maîtrise des bonnes pratiques de laboratoire;
- Excellentes habiletés techniques dans l'ajustement et l'utilisation des équipements;
- Sens de la planification et de l'organisation;
- Polyvalence, capacité d'adaptation;
- Initiative et autonomie;
- Rigueur, minutie et précision;
- Bonnes connaissances informatiques.

## EXPÉRIENCE ET FORMATION

- Diplôme d'études collégiales dans une technique appropriée à la classe d'emploi ou l'équivalent;
- Minimum d'un an d'expérience de travail pertinent;
- Connaissance en menuiserie est un atout important;
- Formation en santé et sécurité, un atout;
- Formation en RCR ou en premiers soins, un atout;
- Expérience dans le milieu scolaire, un atout.

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

La rémunération correspond à la classe d'emploi « Technicien en travaux pratiques » entre 27.07\$ et 36.14\$ de l'heure.

Nos avantages:

- Fonds de pension à prestation déterminée;
- Admissibilité à une assurance collective, avec un programme d'aide aux employés, y compris la télémédecine (assurance individuelle payée par l'employeur);
- Remboursement annuel d'un montant fixé par le Collège et lié à la santé (inscription à une compétition sportive, abonnement dans un gym, etc.);
- Remboursement des frais de formation pour le développement professionnel;
- Remboursement des frais d'adhésion à des associations professionnelles;
- Activités du Complexe sportif gratuites offertes à l'employé (certaines conditions s'appliquent);
- Stationnement et accès à deux bornes de recharge pour voitures électriques (gratuit);
- Service de cantine disponible aux frais de l'employé.

## POUR POSTULER

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour ce poste doivent faire parvenir une lettre de motivation ainsi que leur curriculum vitae, au plus tard le 17 octobre 2025 à 16 h.

Les candidats convoqués en entrevue devront être disponibles durant la semaine du 20 octobre 2025.

Les documents doivent être envoyés par courriel, à l'attention de Mme Karen Proteau à l'adresse suivante : [ressourceshumaines@jdlm.qc.ca](mailto:ressourceshumaines@jdlm.qc.ca)

Le collège Jean de la Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi. Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

